

BAREME DES HONORAIRES

I - ADMINISTRATION DE BIENS - GERANCE :

A - LOCATION :

BAUX DE PLUS DE 1 AN

- * zone non tendue -----> 8 € du mètre carré TTC
- * zone tendue -----> 10 € du mètre carré TTC
- * zone très tendue -----> 12 € du mètre carré TTC

- * Visite du logement, rédaction du bail, constitution du dossier -----> 8 € du mètre carré TTC
- * Etablissement de l'Etat des lieux -----> 3 € du mètre carré TTC

(révisable par arrêtés chaque année en fonction de la variation de L'IRL.

(honoraires BAILLEUR & LOCATAIRE)

* Honoraires d'entremise et de négociation :

en dessous d'une surface habitable de 50m²(forfait)-----> 50.00 € TTC

* Forfait baux « garage » -----> 150.00 € TTC

(honoraires BAILLEUR & LOCATAIRE)

B - GERANCE ET ADMINISTRATIONS DE BIENS :

- * Honoraires 9 % HT maximum sur les encaissements (assurances locatives en sus)

C - BAUX COMMERCIAUX :

☞ Rédaction et négociation des baux commerciaux

- * 15 % du loyer annuel TTC + 1.50 % par année supplémentaire TTC

II - TRANSACTIONS :

- honoraires à la charge de l'acquéreur

- les honoraires des biens vendus dans le cadre du SIA sont ceux du barème du mandataire

☞ Habitation et mixte – murs commerciaux ou professionnels – terrains : les honoraires sont calculés par tranches cumulées, à savoir :

- * tranche de 0 à 50000 € (minimum 2 500 €)-----> 9 % TTC
- * tranche de 50001 à 100 000 € -----> 8 % TTC
- * tranche de 100 001 à 200 000 € -----> 7 % TTC
- * tranche de 200 001 à 250 000 € -----> 6 % TTC
- * tranche de 250 001 à 300 000 € -----> 5,5 % TTC
- * tranche de 300 001 à 500 000 € -----> 5 % TTC
- * au dessus de 500 001 € -----> 4 % TTC

En toutes circonstances, les honoraires sus-indiqués peuvent faire l'objet d'un accord contractuel particulier entre la partie mandante et la partie mandataire professionnelle représentée par CENTRAL IMMOBILIER.

III - SYNDIC :

1°) GESTION COURANTE : Immeuble de :

- * 1 à 20 lots principaux (minimum 1200 € HT) -----> 126.00 € TTC
- * 21 à 50 lots principaux -----> 123.00 € TTC
- * 51 lots et plus -----> 119.60 € TTC

GARAGES :

- * principal -----> 60.00 € TTC
- * secondaire -----> 40.00 € TTC
- * Parking et caves -----> 30.00 € TTC

2°) FRAIS DE GESTION : calculés au réel

3°) HONORAIRES POUR PRESTATIONS PARTICULIERES :

- | ☞ vacation horaire TTC | HEURES OUVRABLES | HEURES NON OUVRABLES |
|-------------------------|------------------|----------------------|
| * syndic ou responsable | 67.00 € | 103.00 € |
| * collaborateur (s) | 52.00 € | 88.00 € |
| * Secrétariat | 36.00 € | 52.00 € |

* mutations (à la charge du vendeur) -----> 300.00 € TTC

* forfait élaboration carnet d'entretien par immeuble-----> 185.00 € TTC

* appel spécial travaux : travaux excédent 763 € TTC

par tranche conformément au contrat -----> 3.62 % TTC